

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal,  
tenue à la Salle du conseil le 14 octobre 2014, à 19 h 30**

Sont présents : MM. Hans Gruenwald Jr., maire  
Yannick Sauvé, conseiller  
Archie Martin, conseiller  
Michel Sauvé, conseiller  
André Boucher, conseiller  
Danny Lalonde, conseiller  
Mario Gauthier, conseiller  
Mme Chantal Lemieux, directrice générale et trésorière

**Ouverture de la séance**

La séance est ouverte à 19 h 30 par Hans Gruenwald Jr., maire. Hélène Therrien, greffière, fait fonction de secrétaire.

**2014-10-311**

**Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Danny Lalonde et résolu que l'ordre du jour de la présente assemblée soit adopté.

Adoptée à l'unanimité

**Période de questions**

Le maire, Hans Gruenwald Jr., invite les citoyens présents qui le désirent à poser des questions.

**2014-10-312**

**Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 8 septembre 2014**

Il est proposé par Archie Martin et résolu que le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 8 septembre 2014 soit approuvé.

Adoptée à l'unanimité

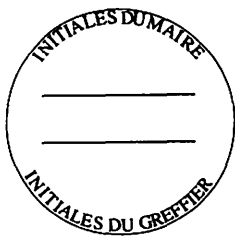
*Monsieur le conseiller André Boucher déclare qu'il a ou qu'il est susceptible d'avoir un intérêt pécuniaire particulier dans le dossier et qu'il s'abstient de participer aux délibérations. Il demande aussi à ce que mention en soit faite au procès-verbal de la présente assemblée.*

**2014-10-313**

**Dossier petites créances - 760-32-016449-144 - mandat de représentante de la Municipalité à la greffière Hélène Therrien**

Il est proposé par Mario Gauthier et résolu de mandater la greffière Hélène Therrien à titre de représentante de la Municipalité lors de la médiation, de l'audience ou de toute autre procédure relative au dossier 760-32-016449-144 de la Cour des petites créances.

Adoptée à l'unanimité



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal,  
tenue à la Salle du conseil le 14 octobre 2014, à 19 h 30**

**2014-10-314**

**Dossier des ventes pour taxes de l'année 2013 - autorisation de signature pour l'acquisition définitive des lots 3 609 806 et 3 609 772**

Attendu que la Municipalité de Rigaud a acquis les lots 3 609 806 et 3 609 772 lors de la vente pour taxes de l'année 2013 le 18 septembre 2013;

Attendu que la période d'un (1) an de droit de retrait est expirée;

Par conséquent,

Il est proposé par Michel Sauvé et résolu d'autoriser le maire, Hans Gruenwald Jr., ou en son absence, le conseiller Michel Sauvé, et la greffière, Hélène Therrien, ou en son absence, la directrice générale et trésorière, Chantal Lemieux, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Rigaud, les documents d'acquisition définitive des lots 3 609 806 et 3 609 772.

Adoptée à l'unanimité

**2014-10-315**

**Remerciements au Club de l'Âge d'or Sainte-Madeleine-de-Rigaud et Entraide des générations pour la Semaine des aînés**

Il est proposé par André Boucher et résolu de remercier le Club de l'Âge d'or Sainte-Madeleine-de-Rigaud et Entraide des générations pour leur implication dévouée à l'organisation de la Semaine des aînés de Rigaud. Cette semaine d'activités a connu un grand succès et la Municipalité remercie chacun des bénévoles de ces deux organismes qui ont participé aux différentes activités et, particulièrement, Monique et Yvan Lecompte.

Adoptée à l'unanimité

**2014-10-316**

**Remerciements à M. Yves Pelletier pour la mise en place et la coordination du premier Salon des aînés**

Il est proposé par André Boucher et résolu de remercier monsieur Yves Pelletier, bénévole au sein du comité de suivi de la PFM/MADA, pour la mise en place et la coordination, avec les Services récréatifs et communautaires, du Salon des aînés. Avec plus de 30 exposants, 5 conférenciers, 10 partenaires et 20 bénévoles, la première édition du Salon des aînés a connu un grand succès et a attiré près de 200 personnes. Merci!

Adoptée à l'unanimité

**2014-10-317**

**Motion de félicitations à la Corporation du Festival des couleurs de Rigaud pour l'organisation de la 17<sup>e</sup> édition du Festival des couleurs de Rigaud**

Il est proposé par Danny Lalonde et résolu de féliciter le conseil d'administration de la Corporation du Festival des couleurs de Rigaud, son directeur général et son adjointe, ses bénévoles et tous les employés municipaux des différents services qui ont participé activement à la tenue de l'événement. La 17<sup>e</sup> édition s'est avérée un très grand succès et la Municipalité de Rigaud est fière de contribuer, d'année en année, à l'organisation et au succès du Festival.

Adoptée à l'unanimité



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal,  
tenue à la Salle du conseil le 14 octobre 2014, à 19 h 30**

**2014-10-318**

**Comptes à payer**

Il est proposé par Hans Gruenwald Jr. et résolu que les comptes énumérés dans la liste datée du 14 octobre 2014, totalisant 536 953,83 \$ pour le fonds d'administration, 26 824,90 \$ pour le fonds pour fins de parcs et 27 067,39 \$ payés par délégation, soient adoptés, et que leur paiement soit autorisé.

Adoptée à l'unanimité

**2014-10-319**

**Opération Nez rouge 2014 – commandite**

Il est proposé par Danny Lalonde et résolu d'octroyer une somme de 200 \$ à Opération Nez rouge 2014 à titre de commandite pour une soirée des municipalités du secteur.

Adoptée à l'unanimité

**2014-10-320**

**Aide financière à la Fabrique de la Paroisse Sainte-Madeleine pour le Bazar 2014**

Il est proposé par André Boucher et résolu d'octroyer une somme de 500 \$ à la Fabrique de la Paroisse Sainte-Madeleine, à titre d'aide financière pour défrayer des coûts reliés à l'organisation du Bazar 2014 qui aura lieu le 22 octobre prochain.

Adoptée à l'unanimité

**2014-10-321**

**Mandat de représentation – Bal de l'Avenir 2014 de la Fondation du Collège Bourget – 14 novembre 2014**

Il est proposé par Archie Martin et résolu

- d'acheter 2 billets aux coûts de 250 \$ chacun et
- de mandater messieurs les conseillers Yannick Sauvé et Danny Lalonde pour représenter la Municipalité au Bal de l'Avenir 2014 de la Fondation du Collège Bourget qui aura lieu le 14 novembre prochain.

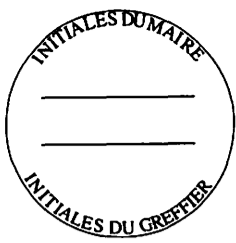
Adoptée à l'unanimité

**2014-10-322**

**Mandat de représentation – Souper du Prêt d'Honneur 2014 de la Société Saint-Jean-Baptiste – 7 novembre prochain**

Attendu que le Prêt d'Honneur est une ressource pour aider les étudiants dont certains proviennent de Rigaud;

Attendu que le souper du Prêt d'Honneur permet d'amasser des fonds pour permettre ces aides financières aux étudiants;



## Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue à la Salle du conseil le 14 octobre 2014, à 19 h 30

En conséquence,

Il est proposé par Yannick Sauvé et résolu

- d'acheter 2 billets aux coûts de 55 \$ chacun et
- de mandater MM. Archie Martin et Mario Gauthier, conseillers, pour représenter la Municipalité au Souper du Prêt d'Honneur 2014 de la Société Saint-Jean-Baptiste qui aura lieu le 7 novembre prochain.

Adoptée à l'unanimité

### 2014-10-323

#### Politique d'attribution des subventions en loisir – Loik Servant et Sarah-Maude Hart Décoste

Il est proposé par Yannick Sauvé et unanimement résolu d'autoriser l'octroi et le paiement des sommes indiquées au tableau ci-joint, et ce, conformément à la politique d'attribution des subventions en loisir.

Nom	Volet	Activité / événement	Montant accordé
Loik Servant	Soutien à l'élite sportive et culturelle	Participation aux 2 tournois de basketball en fauteuil roulant avec Parasport Québec.	200 \$
Sarah-Maude Hart Décoste		Victoriaville, le 18 octobre 2014 Québec, le 6 décembre 2014	200 \$

Adoptée à l'unanimité

### 2014-10-324

#### Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier 2014 - chemin de la Baie

Il est proposé par Archie Martin et résolu que le conseil

- approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le chemin de la Baie pour un montant subventionné de 10 500 \$ et joint à la présente copie des pièces justificatives, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec et
- confirme que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur ledit chemin dont la gestion incombe à la Municipalité de Rigaud et que le dossier de vérification a été constitué.

Adoptée à l'unanimité

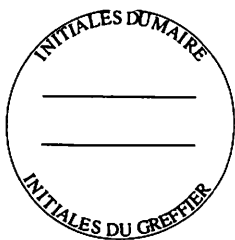
### 2014-10-325

#### Gestion du personnel - Abolition du poste de coordonnatrice au programme des installations septiques à compter du 21 octobre 2014

Il est proposé par Michel Sauvé et résolu d'abolir le poste de coordonnatrice au programme des installations septiques régi par la convention collective des cols blancs à compter du ~~11 octobre 2014~~.

21 octobre 2014

Adoptée à l'unanimité



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal,  
tenue à la Salle du conseil le 14 octobre 2014, à 19 h 30**

**2014-10-326**

**Gestion du personnel – fin d'emploi de Mme Marie Legrand au poste de coordonnatrice au programme des installations septiques au Service de l'urbanisme à compter du 21 octobre 2014**

Il est proposé par Michel Sauv  et r solu que le conseil mette fin   l'emploi de Mme Marie Legrand au poste de coordonnatrice au programme des installations septiques   temps plein au Service de l'urbanisme   compter du 21 octobre 2014 et de la remercier pour les services rendus dans l'ex cution de son emploi, et ce, depuis le 30 septembre 2010.

Adopt e   l'unanimit 

**2014-10-327**

**Gestion du personnel – embauche   l'essai de Mme Marianna Pelosse au poste d'inspectrice en environnement et urbanisme au Service de l'urbanisme   compter du 6 octobre 2014**

Il est propos  par Mario Gauthier et r solu que le conseil ent rine, suite   la recommandation de la direction g n rale, l'embauche   l'essai de Mme Marianna Pelosse au poste d'inspectrice en environnement et urbanisme au Service de l'urbanisme   compter du 6 octobre 2014, le tout conform ment   la convention collective en vigueur pour les cols blancs.

Adopt e   l'unanimit 

**2014-10-328**

**Gestion du personnel temporaire   temps partiel aux Services r cr atifs et communautaires – mouvements de personnel – octobre 2014**

Il est propos  par Yannick Sauv  et r solu, suite   la recommandation de la direction g n rale, de proc der   l'embauche, aux Services r cr atifs et communautaires, du personnel temporaire   temps partiel suivant :

Embauches		
Nom, pr�nom	Poste	� compter du
Pich�, Gr�gory	Sauveteur et moniteur natation	13 septembre

Le tout, selon les conditions de l' chelle salariale en vigueur.

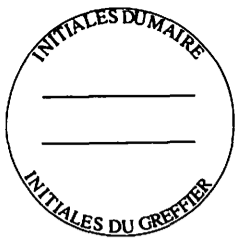
Adopt e   l'unanimit 

**2014-10-329**

**Cr ation du poste de directeur du Service des travaux publics et de l'hygi ne de milieu**

Il est propos  par Archie Martin et r solu d'ent riner la cr ation du poste de directeur du Service des travaux publics et de l'hygi ne du milieu. Ce poste est r gi par l'entente de travail des employ s cadres.

Adopt e   l'unanimit 



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal,  
tenue à la Salle du conseil le 14 octobre 2014, à 19 h 30**

**2014-10-330**

**Gestion du personnel – nomination de M. Tommy Thibault au poste de directeur du Service des travaux publics et de l'hygiène du milieu – 1<sup>er</sup> octobre 2014**

Il est proposé par Archie Martin et résolu de nommer M. Tommy Thibault au poste de directeur du Service des travaux publics et de l'hygiène du milieu, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2014. Le tout selon l'entente de travail des cadres en vigueur.

M. Thibault est autorisé à approuver et à signer, pour et au nom de la Municipalité de Rigaud, des demandes de services auprès de services publics tels qu'Hydro-Québec, Vidéotron, Bell, Gaz Metro, etc.

Adoptée à l'unanimité

**2014-10-331**

**Travaux de stabilisation du talus du chemin de la Mairie à l'intersection du chemin de la Seigneurie – appel d'offres 2013-SSIR-MP-04 – réception définitive des travaux et libération de la retenue de 5 % – Excavation Loiselle inc.**

Il est proposé par Danny Lalonde et résolu d'autoriser la réception définitive des travaux et d'autoriser la libération et le paiement de la retenue de 5 % à Excavation Loiselle inc. dans le cadre des travaux de stabilisation du talus du chemin de la Mairie à l'intersection du chemin de la Seigneurie – appel d'offres 2013-SSIR-MP-04.

Adoptée à l'unanimité

**2014-10-332**

**Octroi d'un contrat à Fahey et associés pour assistance technique et professionnelle en aménagement du territoire - 2014**

Il est proposé par Michel Sauvé et résolu d'entériner, suite à la recommandation de la direction du Service de l'urbanisme, l'octroi d'un contrat à Fahey et associés pour assistance technique et professionnelle en aménagement du territoire - 2014, pour un montant maximal de 21 000 \$, plus toutes les taxes applicables, et ce, selon la proposition numéro FP13033, datée du 13 mars 2014. Le tout payable par le fonds général.

Adoptée à l'unanimité

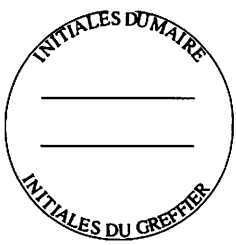
**2014-10-333**

**Octroi du contrat pour la fourniture et la livraison de chlorure de sodium – appel d'offres numéro 2014-STP-13 – Compass Minerals Canada Corp.**

Attendu que deux (2) soumissions ont été reçues dans les délais prescrits;

Attendu qu'une (1) seule soumission a été reconnue conforme aux documents d'appels d'offres;

En conséquence,



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal,  
tenue à la Salle du conseil le 14 octobre 2014, à 19 h 30**

Il est proposé par Archie Martin et résolu d'octroyer le contrat annuel pour la fourniture et la livraison de chlorure de sodium – appel d'offres 2014-STP-13, au plus bas soumissionnaire conforme, soit à l'entreprise Compass Minerals Canada Corp., au coût à la tonne métrique de 82,57 \$, et ce, avant toutes taxes applicables, pour la saison 2014-2015. Le tout payable par le fonds général.

Adoptée à l'unanimité

**2014-10-334**

**Octroi du contrat pour 1) la fourniture et la livraison de pierre concassée AB-10 - 2) la fourniture, la livraison et l'épandage occasionnel de pierre concassée 0-20 mm et 3) la fourniture, la livraison et l'épandage occasionnel de pierre concassée 0-56 mm – appel d'offres numéro 2014-STP-10 – Bauval - Carrières régionales et Pavages Vaudreuil Itée**

Attendu que 4 compagnies ont été invitées à soumissionner;

Attendu que 3 soumissions ont été reçues dans les délais prescrits;

Attendu que 3 soumissions ont été reconnues conformes aux documents d'appels d'offres;

En conséquence,

Il est proposé par Danny Lalonde et résolu d'octroyer le contrat pour 1) la fourniture et la livraison de pierre concassée AB-10 – 2) la fourniture, la livraison et l'épandage occasionnel de pierre concassée 0-20 mm et 3) la fourniture, la livraison et l'épandage occasionnel de pierre concassée 0-56 mm – appel d'offres 2014-STP-10, au plus bas soumissionnaire conforme par volet comme suit :

**VOLET 1 : Fourniture et livraison de pierre concassée AB-10**

Fournisseur retenu : *Bauval – Carrières régionales*

Prix :	2015	19,05 \$ / TM (taxes en sus)
	2016	19,45 \$ / TM (taxes en sus)
	2017	19,80 \$ / TM (taxes en sus)

**VOLET 2 : Fourniture et livraison et épandage occasionnel de pierre concassée 0-20 mm**

Fournisseur retenu : *Pavages Vaudreuil Itée*

Prix pour la pierre :	2015	17,26 \$ / TM (taxes en sus)
	2016	17,48 \$ / TM (taxes en sus)
	2017	17,71 \$ / TM (taxes en sus)

Pour l'épandage :	2015	90,00 \$ / h (taxes en sus)
	2016	90,00 \$ / h (taxes en sus)
	2017	90,00 \$ / h (taxes en sus)



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal,  
tenue à la Salle du conseil le 14 octobre 2014, à 19 h 30**

**VOLET 3 : Fourniture et livraison et épandage occasionnel de pierre  
concassée 0-56 mm**

Fournisseur retenu : *Pavages Vaudreuil ltée*

Prix pour la pierre : 2015	17,50 \$ / TM (taxes en sus)
2016	17,50 \$ / TM (taxes en sus)
2017	17,73 \$ / TM (taxes en sus)

Pour l'épandage : 2015	90,00 \$ / h (taxes en sus)
2016	90,00 \$ / h (taxes en sus)
2017	90,00 \$ / h (taxes en sus)

Le tout payable par le fonds général.

Adoptée à l'unanimité

**2014-10-335**

**PIIA – 73-75, rue Saint-Jean-Baptiste Est – réfection de la toiture et repeindre  
le revêtement extérieur – lot 4 223 795 – zone C-136**

Considérant les échantillons et les photos déposés;

Considérant les objectifs et les critères du règlement sur les PIIA pour la zone C-136, notamment en ce qui concerne la volonté de reconstituer la forme et les composantes architecturales d'origine;

Par conséquent, il est proposé par Michel Sauv  et r solu que, suite   la recommandation du comit  consultatif d'urbanisme, le conseil

- accepte la demande de PIIA relative   la peinture du rev tement ext rieur du b timent principal au 73-75, rue Saint-Jean-Baptiste Est – lot 4 223 795 – zone C-136, le tout tel que les documents d pos s et
- reporte le remplacement du recouvrement de la toiture.

Adopt e   l'unanimit 

**2014-10-336**

**PIIA – 10, rue Saint-Jean-Baptiste Est – remplacement des fen tres et  
r novation des murs ext rieurs – lot 3 608 316 – zone C-136**

Consid rant les plans, les  chantillons et les photos d pos s;

Consid rant les objectifs et les crit res du r glement sur les PIIA pour la zone C-136;

Par cons quent, il est propos  par Michel Sauv  et r solu que, suite   la recommandation du comit  consultatif d'urbanisme, le conseil accepte la demande de PIIA relative au remplacement des fen tres et   la r novation des murs ext rieurs au 10, rue Saint-Jean-Baptiste Est – lot 3 608 316 – zone C-136, le tout tel que les documents d pos s.

Adopt e   l'unanimit 





**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal,  
tenue à la Salle du conseil le 14 octobre 2014, à 19 h 30**

**2014-10-337**

**PIIA – 10, rue Saint-Jean-Baptiste Est – construction d'un abri pour la descente arrière – lot 3 608 316 – zone C-136**

Considérant les plans, les échantillons et les photos déposés;

Considérant les objectifs et les critères du règlement sur les PIIA pour la zone C-136;

Par conséquent, il est proposé par Michel Sauvé et résolu que, suite à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, le conseil reporte la demande de PIIA relative à la construction d'un abri pour la descente arrière au 10, rue Saint-Jean-Baptiste Est – lot 3 608 316 – zone C-136, le tout tel que les documents déposés.

Adoptée à l'unanimité

*Monsieur le conseiller Mario Gauthier déclare qu'il a ou qu'il est susceptible d'avoir un intérêt pécuniaire particulier dans le dossier et qu'il s'abstient de participer aux délibérations. Il demande aussi à ce que mention en soit faite au procès-verbal de la présente assemblée.*

**2014-10-338**

**PIIA – 123, rue Saint-Pierre – réfection de la galerie avec ajout d'un auvent et remplacement du recouvrement de la toiture – lot 3 608 217 – zone C-148**

Considérant les plans, les échantillons et les photos déposés;

Considérant les objectifs et les critères du règlement sur les PIIA pour la zone C-148;

Par conséquent, il est proposé par Michel Sauvé et résolu que, suite à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, le conseil accepte la demande de PIIA relative à la réfection de la galerie avec ajout d'un auvent et au remplacement du recouvrement de la toiture par du bardeau gris au 123, rue Saint-Pierre – lot 3 608 217 – zone C-148, le tout tel que les documents déposés.

Adoptée à l'unanimité

**2014-10-339**

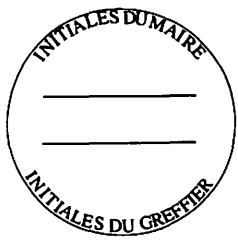
**PIIA – 17, rue Agathe – agrandissement du bâtiment commercial principal – lot 4 026 016 – zone I-111**

Considérant les plans, les échantillons et les photos déposés;

Considérant les objectifs et les critères du règlement sur les PIIA pour la zone I-111;

Par conséquent, il est proposé par Michel Sauvé et résolu que, suite à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, le conseil accepte la demande de PIIA relative à l'agrandissement du bâtiment commercial principal au 17, rue Agathe – lot 4 026 016 – zone I-111, le tout tel que les documents déposés.

Adoptée à l'unanimité



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal,  
tenue à la Salle du conseil le 14 octobre 2014, à 19 h 30**

**2014-10-340**

**PIIA – lanière patrimoniale – 186, chemin des Érables – repeindre la toiture et la galerie et remplacement des portes – lot 3 607 679 – zone H-173**

Considérant les échantillons et les photos déposés;

Considérant les objectifs et les critères du règlement sur les PIIA pour la lanière patrimoniale;

Par conséquent, il est proposé par Michel Sauvé et résolu que, suite à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, le conseil accepte la demande de PIIA relative à des travaux de peinture de la toiture et de la galerie ainsi qu'au remplacement des portes au 186, chemin des Érables – lot 3 607 679 – zone H-173, le tout tel que les documents déposés.

Adoptée à l'unanimité

**2014-10-341**

**PIIA – 226, chemin du Grand-Quai – réfection de la fondation et remplacement du revêtement extérieur – lot 3 608 747 – zone H-17**

Considérant les plans, les échantillons et les photos déposés;

Considérant les objectifs et les critères du règlement sur les PIIA pour la zone H-17;

Par conséquent, il est proposé par Michel Sauvé et résolu que, suite à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, le conseil accepte la demande de PIIA relative à la réfection de la fondation et au remplacement du revêtement extérieur au 226, chemin du Grand-Quai – lot 3 608 747 – zone H-17, le tout tel que les documents déposés.

Adoptée à l'unanimité

**2014-10-342**

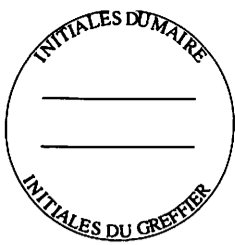
**PIIA – 3 C (projetée), rue Bourget, appartements 1, 2 et 3 – construction d'une habitation trifamiliale – lot 5 468 247 – zone H-163**

Considérant les plans, les échantillons et les photos déposés;

Considérant les objectifs et les critères du règlement sur les PIIA pour la zone H-163;

Par conséquent, il est proposé par Michel Sauvé et résolu que, suite à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, le conseil accepte la demande de PIIA relative à la construction d'une habitation trifamiliale au 3 C (projetée), rue Bourget, appartements 1, 2 et 3 – lot 5 468 247 – zone H-163, le tout tel que les documents déposés.

Adoptée à l'unanimité



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal,  
tenue à la Salle du conseil le 14 octobre 2014, à 19 h 30**

**2014-10-343**

**PIIA – rue de la Coopérative – 2<sup>e</sup> demande – projet de développement domiciliaire intégré – lots 3 912 508, 3 512 909 et 3 608 582 – zone H-146**

Considérant les plans, les échantillons et les photos déposés;

Considérant les objectifs et les critères du règlement sur les PIIA pour la zone H-146;

Par conséquent, il est proposé par Michel Sauvé et résolu que, suite à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, le conseil

- accepte la demande de PIIA relative à la 2<sup>e</sup> demande pour un projet de développement domiciliaire intégré sur la rue de la Coopérative en ce qui a trait aux plans des bâtiments, le choix des matériaux et des couleurs – lots 3 912 508, 3 512 909 et 3 608 582 – zone H-146, le tout tel que les plans et les échantillons déposés et
- reporte sa décision pour l'acceptation du projet intégré tant que le plan d'aménagement paysager n'aura pas été présenté à la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité

**2014-10-344**

**MTQ - demande d'autorisation pour la construction d'une nouvelle rue - permission de voirie numéro 8708-59-12-087 - projet Haut Saint-François**

Il est proposé par Mario Gauthier et résolu d'autoriser Mme Chantal Lemieux, directrice générale et trésorière, à signer pour et au nom de la Municipalité de Rigaud, la permission de voirie numéro 8708-59-12-087 pour demander au ministère des Transports du Québec l'autorisation de construire une nouvelle rue, dans le cadre du projet de développement résidentiel du Haut Saint-François, à partir de la rue Saint-François (MTQ) du côté ouest de la rue, entre la rue Saint-Anselme et la route 342.

Adoptée à l'unanimité

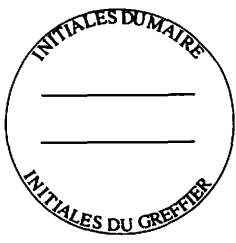
**2014-10-345**

**Autorisation de signature d'une entente avec un entrepreneur relative à des travaux municipaux sur les lots 4 025 966, 4 197 358 et 4 197 359 (projetés 4 986 325 à 4 986 348) pour le développement résidentiel du Haut Saint-François – Le Haut St-François de Rigaud inc.**

Attendu que le règlement numéro 162-2002, tel qu'amendé, permet la signature d'ententes avec des entrepreneurs relative à des travaux municipaux;

Il est proposé par Mario Gauthier et résolu d'autoriser le maire Hans Gruenwald Jr. ou en son absence, Michel Sauvé, conseiller, et la greffière Hélène Therrien ou en son absence, Chantal Lemieux, directrice générale et greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Rigaud, une entente relative à des travaux municipaux et comportant des modalités pour la construction d'une nouvelle rue et de ses infrastructures sur les lots 4 025 966, 4 197 358 et 4 197 359 (projetés 4 986 325 à 4 986 348), pour le développement résidentiel du Haut Saint-François avec l'entrepreneur Le haut St-François de Rigaud inc.

Adoptée à l'unanimité



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal,  
tenue à la Salle du conseil le 14 octobre 2014, à 19 h 30**

**Période de questions allouée aux personnes présentes**

Le maire, Hans Gruenwald Jr., invite les citoyens présents qui le désirent à poser des questions.

**Période de questions ou de commentaires allouée aux membres du conseil**

Les membres du conseil ont la possibilité de soumettre leurs questions ou commentaires au conseil.

**2014-10-346**

**Levée de la séance**

Les points à l'ordre du jour étant tous épuisés, il est proposé par André Boucher et résolu que la présente séance soit levée à 20 h 05.

Adoptée à l'unanimité

---

Hans Gruenwald Jr.  
Maire

---

Hélène Therrien  
Greffière